

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	3 fr.	6 fr.	11 fr.
LOT et Département limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne)..... 50 cent
RÉCLAMES..... 50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LA GRÈVE des chemins de fer

Les divers organes de la presse de Paris et des départements ne cessent de nous annoncer pour un jour prochain la grève générale des employés de tout ordre des Chemins de fer. Le Conseil central du Syndicat des cheminots en aurait ainsi décidé, et il multiplierait en ce moment ses démarches auprès des nombreuses Associations des chemins de fer pour les entraîner dans un mouvement gréviste dès longtemps préparé.

Après les échecs successifs des grèves générales, nous trouverions-nous en face d'une rodontante révolutionnaire destinée à impressionner à la fois le public, le gouvernement et le Parlement? Serions-nous, au contraire, à la veille d'une de ces éventualités redoutables que la bonne volonté des pouvoirs publics est, hélas! trop souvent impuissante à conjurer?

Certes, je ne suis pas de ceux qui s'obstinent à croire qu'on a suffisamment fait pour le personnel si intéressant des Chemins de fer du moment où on l'a fait bénéficier de quelques avantages justifiés.

Le rachat du réseau de la Compagnie de l'Ouest eut, à défaut d'autres, ce résultat d'augmenter les traitements de tout le personnel, pour le mettre sur un pied d'égalité avec le personnel de l'ancien réseau de l'Etat. Or, il est constant que les employés de l'Ouest-Etat sont, à cette heure, au premier rang de ceux qui proclament la nécessité d'une grève générale pour obtenir de nouveaux avantages.

J'ai trop bonne opinion du personnel des Chemins de fer pour pouvoir admettre un instant qu'il se rende compte de la gravité de l'aventure révolutionnaire dans laquelle il entend, tête basse, se précipiter.

Dans une nation à l'outillage aussi compliqué que celui de la France moderne, un arrêt des Chemins de fer amènerait une perturbation telle, que l'opinion publique, redoutable dans son unanimité, s'insurgerait aussitôt contre ceux qui l'auraient provoqué. Loin de servir la cause des postiers, le personnel des Chemins de fer la compromettrait irrémédiablement.

Le Syndicat est une arme redoutable. Il est indispensable qu'il reste exclusivement professionnel, et que la propagande révolutionnaire ne le détourne pas de son légitime objet.

La grève des postes date d'hier. Pense-t-on qu'elle ait en quoi que ce soit servi la cause des postiers? Entraînés par des excitations criminelles, oubliant leur devoir, beaucoup d'entre eux avaient abandonné leur service; ayant encouru la révocation, quelques-uns seulement ont réussi à se faire réintégrer. La plupart gémissent encore sur les conséquences d'une faute dont ils n'avaient certainement pas mesuré toute la gravité.

Ce que rêvent certains meneurs révolutionnaires du personnel des Chemins de fer, c'est d'arrêter la vie même de la nation, et d'obtenir par la force, et d'un coup, ce que la meilleure bonne volonté des pouvoirs publics ne peut leur accorder que par les voies légales et progressivement.

Si par malheur les employés cédaient aux excitations dont ils sont l'objet, ils iraient manifestement à l'encontre du but qu'ils poursuivent, à savoir l'amélioration pacifique de leur sort.

Les cheminots, tout le monde le reconnaît, mènent une rude existence. Leur travail est souvent pénible et leur rémunération modeste. Mais n'a-t-on point déjà beaucoup fait pour assurer notamment le pain de leurs vieux jours? Ce serait une injustice que de prétendre que l'Etat et les Compagnies ont été impitoyables envers eux; le contraire est la vérité.

Rien, à entendre certains d'entre eux, ne les différencierait des ouvriers ordinaires de l'industrie et du commerce, des journaliers, des terras-

siers, des mineurs. Ils auraient, comme eux, le droit de se mettre en grève pour faire triompher leurs réclamations.

Il n'est pas un gouvernement qui puisse céder sur ce terrain. Tout comme le fonctionnaire proprement dit, l'employé de chemin de fer jouit de certains avantages inconnus des autres travailleurs: il ignore le chômage; l'Etat ou la Compagnie se charge de sa retraite; il voit graduellement son sort s'améliorer. Il n'est pas comme d'autres, le jouet des événements. La solvabilité de celui qui l'emploie sera toujours pour lui la plus sûre des garanties.

En échange de tout cela, l'employé doit quelque chose, une fidélité inébranlable aux devoirs dont il a obtenu la charge. Le premier de ces devoirs est de ne jamais manquer à la tâche quotidienne qu'il a assumée. Y manquer serait de sa part une inexcusable désertion.

Quels risques, d'ailleurs, une semblable opération entraînerait pour la plupart d'entre eux? Le plus strict devoir de tout gouvernement en face d'une telle révolte serait de sauvegarder par tous les moyens les intérêts du pays. Sa tâche, d'ailleurs, se trouverait singulièrement simplifiée par la présence à leur poste de la majeure partie des employés; car, quoi qu'ils puissent faire les meneurs révolutionnaires, leurs excitations viendront, le plus souvent, se heurter au refus formel des cheminots.

La grève générale, en somme, aboutirait encore à un échec dont les seules victimes seraient les naïfs qui se seraient laissés embarquer dans la plus lamentable des aventures.

Constant DULAÛ,
Député des Landes.

L'AFFAIRE ROCHETTE

Le mot de la situation a été dit par un député très parisien, pendant que la Chambre semblait boire les paroles de M. Jaurès et se gargariser voluptueusement de ce torrent d'indignation.

— On voit bien que tous ces gens-là sont des provinciaux. Nous autres, nous savons bien que les affaires, ça se passe toujours ainsi.

Cependant, au Conseil municipal, M. Lépine obtenait l'approbation pleine et entière de ses actes.

Les comptes rendus nous ont rapporté les paroles de M. Desvaux, l'interpellateur, et de M. Lépine, l'interpellé.

Mais ils n'ont pu noter les interruptions lancées par M. Grébaupal à mi-voix, — quand M. Grébaupal parle à mi-voix, on l'entend aux quatre coins de la salle, — et qui ont un peu égayé ce grave débat.

Comme M. Desvaux attaqua à fond le Préfet de police.

— Ne l'embête pas, lui dit M. Grébaupal, il te ferait compromettre dans une affaire de mœurs.

Quand M. Lépine dit au Conseil :

— Vous n'êtes pas des magistrats.

— Heureusement, ça ferait une jolie bande de crapules! murmura M. Grébaupal.

Les Nègres du député

M. Charles Dumont, député du Jura, compte parmi ses électeurs, un groupe de nègres ou tout au moins de demi-nègres.

Il s'agit d'un village de sa circonscription, dénommé Port-Lesné. Ce village comprend de cent à cent cinquante habitants. Il est traversé par une pittoresque petite rivière la Loue, qui coule, en cette saison, entre deux rives toutes fleuries.

Il y a un peu plus d'un siècle, quelques familles de nègres authentiques s'implantèrent dans la région, attirés sans doute par la présence du fameux chef nègre Toussaint-Louverture, détenu au fort de Joux. Amis ou parents du captif demeurèrent jusqu'à sa

mort, qui survint en 1802. Ils étaient installés sur l'emplacement du Port-Lesné actuel. S'y trouvant bien, ils y restèrent.

Des croisements se produisirent entre nègres et jurassiens. Il en est résulté, à un siècle de distance, une population de métis, au type bien tranché, dont la caractéristique n'est pas, hélas! la pure beauté antique.

Au reste, la seule chose qui importe à M. Dumont, c'est la couleur de leurs opinions. Or, ces demi-nègres sont pour lui de fidèles électeurs: le député du Jura souhaite seulement qu'ils continuent.

Les pierres de la Bastille

Sait-on qu'il existe encore à Paris un immeuble bâti avec des pierres provenant de la démolition de la Bastille?

Cette construction, édifiée avec les matériaux vendus par le patriote Dalloy, qui avait été chargé de démolir la sombre forteresse où gémissaient tant de victimes, s'élève boulevard Bonne-Nouvelle. Elle porte croyons-nous, le numéro 21. Aux matériaux de la Bastille, s'ajoutèrent bon nombre de pierres provenant de la démolition de l'ancienne église de Saint-Paul, située rue Saint-Paul.

Ajoutons que les pierres de la Bastille furent également employées à la construction du pont Louis XVI, dont la première pierre avait été posée le 11 août 1788. Il fut dénommé pont de la Révolution et le peuple put fouler à ses pieds les pierres de la forteresse qui avait été pendant des siècles le symbole du despotisme.

Le pont de la Révolution s'appelle aujourd'hui le pont de la Concorde.

ART NOUVEAU

Le Musset de M. Antonin Mercier, ce Musset à la g... bouche de bois est subitement devenu un chef-d'œuvre. Il a suffi que celui de M. Moncel lui servit de repoussoir.

Les sculpteurs qui ont pour mission de décorer Paris se surpassent les uns les autres, mais c'est en horreur. Ne désespérons pas d'avoir dans six mois un nouveau Musset qui nous rendra supportable celui de M. Moncel.

On met un télégraphe à côté de Chappe, une balance à côté de Lavoisier, un fourneau à côté de Palissy, un piano près de Chopin, plusieurs lits d'hôpital autour du docteur Tarnier. Il s'agit d'instruire le peuple.

On groupe tous les héros de Musset autour du poète. On y ajoute ses Nuits et sa Muse, et Hassan avec Naimouna, et le Fils du Titien avec Béatrix. On sculpte même les trois marchands de marbre rose. On figure la lune sur un clocher comme un point sur un I.

Quel est le sculpteur qui rompra enfin avec cette ridicule manie de l'accessoire et du bric-à-brac et qui, pour représenter un génie, se contentera de nous montrer simplement un beau front et de nobles yeux?

La mort d'un vétéran

Paris possédait encore un des arbres de la Liberté plantés en 1848, avec une grande pompe officielle. C'était, comme tous ses congénères, un peuplier, et il avait développé ses branches square Louvois, en face la Bibliothèque Nationale. Un autre peuplier, plus grêle, celui-là, avait grandi à ses côtés, depuis quelques années.

Les deux arbres viennent de mourir en même temps. Le peuplier de 48 était malade depuis deux ans déjà.

« C'était, a déclaré le gardien du square Louvois, le dernier arbre de la Liberté. Il en existait encore un autre, boulevard Saint-Marcel, mais il est mort récemment lui aussi. »

M. Roblin et M. Bouveri

M. Roblin est un avocat distingué qui s'est toujours intéressé au sort des modestes travailleurs (style électoral). Il a acquis son doctorat avec une thèse sur la condition des bûcherons. C'est pourquoi il a été élu dans la Nièvre où l'industrie du bois occupe de nombreux ouvriers. Il lui est arrivé à ce propos une petite aventure qui ne manque pas de charme.

M. Bouveri, le bon mineur, député de Monceau était allé soutenir le camarade Roblin. Dès la première réunion, le citoyen Bouveri s'écria avec lyrisme :

— Camarades vous êtes comme nous, vous en avez assez d'être représentés par des individus à mains blanches, des avocats sans cause, des médecins sans clientèle. Vous voulez avoir pour député un des vôtres...

Et sans s'apercevoir que le front de M. Roblin se rembrunissait, il continuait bravement son discours sur ce thème :

Le discours fini, le député Monceau se pencha vers M. Roblin et lui dit :

— Qu'est-ce que tu as? Tu n'a pas l'air content? Ça marche pourtant...

— C'est que, je vais te dire, je suis avocat.

— Ah! fit M. Bouveri, je ne savais pas, je te croyais bûcheron.

Il réfléchit et ajouta :

— Ça ne fait rien, ça marchera tout de même.

M. Bouveri aime d'ailleurs à montrer ses mains rudes d'ancien mineur.

— Vous voyez ces pattes-là, dit-il, c'est des mains calleuses de travailleur, et c'est avec ses mains-là que je leur flanque mon pied au derrière!...

INFORMATIONS

Les Elections cantonales

Le ministère de l'intérieur nous communique la statistique suivante : Résultats : Au premier tour, sont élus :

Réactionnaires, 191; nationalistes et indépendants, 9; progressistes, 127; républicains de gauche, 330; radicaux et radicaux-socialistes, 580; républicains socialistes 19; socialistes unifiés, 43; révolutionnaires, 1; non proclamés, 3; ballottages, 143. Total, 1.446.

Les résultats non proclamés sont les suivantes : Dordogne, siège occupé par un républicain de gauche; Hérault, Ganges, siège occupé par un réactionnaire; Vosges, Monthureux-Saône, siège occupé par un pro-siste.

Gains et pertes des partis

Les réactionnaires gagnent 12 sièges et en perdent 46.

Les nationalistes gagnent 0, perdent 10.

Les progressistes gagnent 14, perdent 34.

Les républicains de gauche gagnent 44, perdent 19.

Les radicaux et radicaux-socialistes gagnent 40, perdent 22.

Les républicains socialistes gagnent 9, perdent 3.

Les socialistes unifiés gagnent 17, perdent 1.

En d'autres termes, les réactionnaires, nationalistes et progressistes perdent respectivement 34, 10 et 20 sièges; les républicains de gauche en gagnent 25; les radicaux et radicaux-socialistes en gagnent 18; les républicains socialistes, 6; et les unifiés, 16.

Ballottages

Les 143 sièges en ballottage étaient occupés précédemment par : réactionnaires 11; nationalistes, 3; progressistes, 17; républicains de gauche, 28; radicaux et radicaux-socialistes, 72; républicains socialistes, 4; socialistes unifiés, 18.

L'enseignement primaire

Le deuxième congrès international de l'enseignement primaire se tiendra à Paris les 4, 5, 6 et 7 août prochain. Il est organisé par le Bureau international des Fédérations primaires. Ce bureau international se propose l'échange entre les Fédérations de tous pays, de documents relatifs à l'enseignement primaire, en vue de l'amélioration des méthodes d'enseignement, des programmes et des législations scolaires. Il vise également le maintien de la paix mondiale, en enseignant l'amour et le respect de tous les peuples.

Quatre cents délégués sont déjà inscrits, dont cinquante représentants des villes, provinces et gouvernements. La France aura environ cent cinquante représentants et les Fédérations des autres pays deux cent cinquante. Les auditeurs français et étrangers inscrits, sont au nombre de deux cents. Cette réunion internationale se terminera par deux excursions, à Versailles et à Fontainebleau.

Un arrêt intéressant

La Chambre des requêtes de la Cour de cassation vient de rendre un arrêt intéressant en matière de droits d'enregistrement.

Jusqu'en 1905, lorsque le Crédit Foncier de France donnait à un emprunteur hypothécaire qui s'était libéré, main-levée de l'inscription, le droit d'enregistrement perçu était de 0 fr. 20.

Or, à la suite d'articles de journaux parus en novembre et décembre 1908, le ministre des finances envoya des instructions au Crédit foncier pour que, en pareil cas, le droit à percevoir fût de 0 fr. 50/0/0.

Conformément à ces instructions, le Crédit foncier voulut imposer cette nouvelle taxe à ses emprunteurs. Saisie du litige, la Cour d'appel de Bordeaux condamna la nouvelle pratique, en déclarant que c'était seulement le droit de 0 fr. 20/0/0 qui était applicable.

Le Crédit foncier s'étant pourvu en cassation contre cet arrêt, la Chambre des requêtes vient de rendre un arrêt, confirmant l'arrêt de la Cour de Bordeaux.

La Chambre des requêtes a jugé que l'ancienne pratique, conforme aux statuts du Crédit foncier, était l'application stricte du droit commun, et qu'aucune disposition ayant force de loi n'était venue modifier cette interprétation.

Une Victime du Syndicalisme

Il y a deux mois, les ouvriers du bâtiment se mettaient en grève à Saint-Germain-en-Laye. Quelques maçons, cependant, refusèrent de se joindre aux syndiqués. Lorsqu'après six semaines de grève, le travail dut être repris, les syndiqués décidèrent de ne pas tolérer sur les chantiers la présence de quelques indépendants qui n'avaient pas voulu suivre le mouvement ou qui refusaient de se syndiquer.

L'un de ces derniers, Félix Landrin, âgé de quarante-huit ans, sujet argentin, et habitant 14, rue des Louviers, chez M. Benoît, logeur, chercha vainement du travail sur les différents chantiers. Les entrepreneurs l'accueillirent volontiers, mais dès qu'il faisait mine de travailler, les syndiqués menaçaient de quitter le chantier si on persistait à leur imposer le voisinage d'un non-syndiqué. C'est ainsi que, persécuté, traqué, repoussé de partout, Félix Landrin se trouva dans l'impossibilité matérielle de gagner sa vie.

Le découragement le gagna, et le pauvre homme s'enferma dans sa chambre. Là, il revêtit ses habits les plus neufs, et, après avoir allumé un réchaud, s'allongea sur son lit en attendant la mort. Apparavant il avait écrit quelques lignes dans lesquelles il expliquait en mauvais français qu'il faisait le sacrifice de sa vie pour « conserver sa liberté ». Quelques heures plus tard, Landrin expirait.

Escroc malgré lui!

Un voyageur muni d'une carte de circulation à demi-tarif, demande au guichet d'une gare où il y a foule, deux billets, l'un à demi-tarif pour lui, l'autre à tarif plein pour la personne qui l'accompagne. La receveuse se trompe, elle donne deux billets à demi-tarif. Le voyageur très pressé ramasse sa monnaie et ses billets, puis il glisse le tout dans son gousset et monte dans le train avec son compagnon de route.

Il n'a pas vérifié ses billets, et il est convaincu d'être parfaitement en règle.

Le train se met en route; un contrôleur passe, l'erreur est reconnue. Le voyageur excipe de sa bonne foi et offre de verser la différence entre le demi-tarif et le plein tarif, le contrôleur refuse. Il y a contrevention et il dresse procès-verbal. Le parquet poursuit le voyageur pour escroquerie, et le tribunal condamne le voyageur trop confiant.

Cette aventure désagréable est arrivée l'autre jour à M. D. des T..., qui voyageait avec son chauffeur, et le tribunal de Reims, devant lequel il a dû comparaître, vient, après plaidoirie de M^e Chappe, qui soutenait que que l'erreur venant de la receveuse, le voyageur ne devait pas en être rendu responsable, de condamner M. D. des T... à 200 fr. d'amende pour délit d'escroquerie et à 5 fr. 50 de dommages intérêts envers la Compagnie de l'Est, somme équivalente entre le billet à demi-tarif et celui à tarif plein.

Un émule du Capitaine de Kopenick

Un Italien vient d'éclipser une des plus éclatantes célébrités allemandes, le fameux capitaine de Kopenick. Les carabinieri sommeillaient tranquillement dans leur casernes, lorsque la porte s'ouvrit et donna accès à un personnage imposant, le chevalier Consoli, titre qu'il s'octroya lui-même.

M. le chevalier n'était pas content; aucune délégation officielle n'avait été envoyée à la gare pour le recevoir, lui, le commissaire envoyé spécial de la préfecture de Catane. Il menaça de rapports, de punitions; mais il se calma bientôt devant l'air désespéré des carabinieri, et en réquisitionna deux pour l'accompagner dans sa tournée d'inspection.

Suivi par les deux militaires, il parcourut les villages et les fermes des environs, inspectant, percevant les impôts, saisissant les bestiaux suspects, frappant d'amendes les paysans qui n'avaient pas de feuille de provenance pour leurs animaux, récoltant ainsi quelques milliers de francs, pas mal de bétail, un fusil et une charrette attelés.

Sa tournée terminée, il appela ses carabinieri, leur ordonna de l'attendre sur place, et se dirigea vers la ville, où des affaires urgentes l'appelaient. Les deux soldats attendirent longtemps. Cependant, comme ils ne voyaient rien venir, l'un d'eux, après une journée d'attente, avertissait le maire, qui à son tour adressa à la préfecture de Catane un rapport, laquelle soumit l'affaire au ministère, à Rome. Hélas! personne ne savait rien et personne ne connaît Consoli.

Il est curieux de noter que l'un des deux plantons est resté quarante-huit heures à son poste, sans manger.

Petites Nouvelles

On mande de Hong-Kong que le chef des pirates a été capturé dans l'île Colowan.

— Dans la cathédrale de Tarragone un vif incident a été provoqué par les protestations d'un capitaine contre le prédicateur qui attaquait le gouvernement.

— Un gendarme de Breux (Vosges) a été condamné à 500 francs d'amende pour coïtage d'allumettes.

— A Pétersbourg, on a constaté 60 cas de choléra. L'épidémie a commencé à passer de la classe ouvrière à la classe bourgeoise.

CHRONIQUE LOCALE

L'élection de Luzech

Dans notre dernier numéro, nous déclarions que la réaction n'avait pas désarmé dans le canton de Luzech où dimanche a lieu le scrutin de ballottage pour l'élection du Conseil d'arrondissement.

Au 1^{er} tour de scrutin, elle n'a pas osé tenter l'aventure : elle paraissait indifférente, mais en dessous elle préparait un mauvais coup.

C'est ainsi que de nombreux électeurs de la commune d'Albas reçurent une note les invitant à voter ni pour Sers ni pour Pons, mais pour un tiers, de façon à provoquer un ballottage : et ce tiers choisi fut M. Lujan, maire de Luzech.

Le coup réussit à merveille ; le ballottage a lieu.

Et comme tout était bien préparé, dès que le ballottage est proclamé, une candidature légitime est lancée : c'est celle de M. Chapt-Aladel, maire d'Anglars-Juillac.

Quel sort le scrutin réserve à cette candidature ? cela ne se demande pas. En dépit de leurs manœuvres, les cléricaux seront battus par le candidat radical.

C'est M. Pons qui porte le drapeau républicain, dans le scrutin du 31 juillet.

M. Sers s'est retiré de la lutte, car il y a un seul but à atteindre : empêcher la réaction de triompher dimanche dans le canton de Luzech.

A cet effet, M. Sers a adressé à ses électeurs l'appel suivant :

Mes chers concitoyens, Je remercie bien vivement les électeurs républicains qui me sont restés fidèles. Je les informe que mis en minorité, je retire ma candidature.

Je leur demande un nouveau témoignage de sympathie : reporter leurs suffrages sur le candidat qu'ils jugeront être le plus sincèrement républicain.

Ph. SERS.

D'autre part, M. Pons, seul candidat radical, adresse aux électeurs la lettre suivante :

Mes Chers Concitoyens, Par 1.027 voix contre 923 attribuées à mon concurrent, l'honorable M. Sers, le Suffrage universel m'a désigné pour être, dimanche prochain, le porte-drapeau des Républicains.

Prenez acte du désistement spontané de mon concurrent — désistement dont je le remercie cordialement et qui ne m'a pas surpris de la part d'un républicain éprouvé comme lui — je me présente à nouveau à vos suffrages, persuadé que vous ferez triompher sur mon nom les idées de Progrès démocratique et de Concorde que je ne cesserai de défendre jusqu'à mon dernier souffle.

Vive la République !

P. PONS.

Les électeurs du canton de Luzech entendront ces deux appels et dimanche ils donneront une grosse majorité à M. Pons qui, par le désistement loyal de M. Sers, reste seul candidat des républicains.

LOUIS BONNET.

Par dessus bord

Il sera dit que ce pauvre docteur Cassaignes n'aura pas dans la défaite la moindre consolation.

Pendant que les journaux républicains se félicitent du gros succès du docteur Rouma, nos confrères libéraux trouvent que tout est pour le mieux.

Les résultats du scrutin de dimanche — 5 sièges perdus par la réaction, — laissent nos adversaires indifférents.

Mais c'est surtout au sujet de l'échec de M. Cassaignes que se manifesta encore davantage cette indifférence.

« Les journaux radicaux, écrit le « Quercinois, ne manqueront pas de célébrer la victoire du docteur Rouma à Puy-l'Évêque. Nous ne considérons pas cette élection comme une « défaite du parti libéral. Nos lecteurs ont pu remarquer que nous ne nous étions nullement occupés de « la campagne électorale du docteur « Cassaignes ».

Il serait cruel d'insister. M. Cassaignes méritait mieux que ça.

L. B.

Enseignement primaire

M. Gauthier, professeur délégué à l'École primaire supérieure de Martel, vient d'être reçu au concours du professorat des Ecoles primaires supérieures.

Armée de réserve

M. Vacquier, sous-lieutenant de réserve au régiment de Montpellier, est affecté au régiment de réserve de Cahors.

Collège de filles

Au dernier concours d'entrée à l'École Normale de Cahors, six élèves du Collège de Jeunes filles ont été admissibles.

Mlles Gasc Anna, Couderc Marguerite, Delbreil Madeleine, Cubaynes Irma, Richasse Marthe, Marty Gabrielle.

Ont été admises définitivement :

Mlles Gasc, avec le n° 1.

Couderc Marguerite, avec le n° 2.

Delbreil, avec le n° 7.

Mlle Cubaynes figuré sur la liste supplémentaire.

Nos félicitations.

Lycée Gambetta

Sont admissibles au Concours de l'Enregistrement, les élèves du Lycée dont les noms suivent :

MM. Babuel-Payrissac, Chatenet, Fournié, Seignabou.

BACCALAUREATS

Sont définitivement reçus aux divers baccalauréats, les élèves du Lycée :

1^{re} partie (latin-grec) : Egarter, Caussil, Dumoulin, Grelaut, Roudaynes, reçus.

1^{re} B (latin-langues vivantes) : MM. Audy, Toulouse, reçus. Contou (admissible).

1^{re} C : Cazaly, Chagniard, Nadal, Rougé, Souleillou (mention assez bien).

1^{re} D (Sciences-langues) : Audouy (mention assez bien), Delcros, Delpech (mention assez bien), Durand (mention assez bien), Ganne (mention assez bien), Labrous, Prader-Couder, Rossignol (mention assez bien), Rousset.

2^e partie (mathématiques) : Carbonnel, Cassan (mention assez bien), Chambrun, Couzy, Galou (admissibles), Requirand, Sarny (mention assez bien), Soulié.

2^e partie (philosophie) : Brugeas, (mention assez bien), Castan, Claret, (admissible), Course (mention bien), Debord, d'Etivaud, (mention assez bien), Marcenac (admissible), Paumès, Pairaudeau, Pélissie, Piquet, Rames.

Soit 42 admissibles, 38 reçus dont 11 avec mention assez bien, 1 avec mention bien.

Ces résultats font honneur aux maîtres distingués du Lycée.

Nos félicitations aux lauréats et à leurs professeurs.

Un cours préparatoire au P. C. N. est institué au lycée pour les élèves

sortants de philosophie et même de mathématiques élémentaires.

Les conférences de physique, de chimie et d'histoire naturelle qu'ils pourront suivre au lycée leur permettront d'affirmer sans doute la préparation si difficile du P. C. N.

La distribution des prix aux élèves du lycée Gambetta aura lieu vendredi matin à neuf heures.

Ecoles Normales

Voici les noms des candidates reçues définitivement et par ordre de mérite au concours des écoles normales.

56 aspirantes, 23 admissibles, 13 reçues et 4 supplémentaires.

M^{lles} : 1^o Gasc, du collège de filles ; 2^o ex æquo, Barriéty, de l'École de Montcuq et Couderc Marguerite, du collège ; 4^o Couderc Marcelle, de Montcuq ; 5^o Fajolles, de l'École supérieure de Gourdon ; 6^o Touron, de l'École de Souillac ; 7^o Delbreil, du collège ; 8^o Guinot, de l'École supérieure de Gourdon ; 9^o Duffau, de l'École supérieure de Montcuq ; 10^o Courtiol, de l'École supérieure de Gourdon ; 11^o ex æquo, Jarrige, de Paris et Reygasse, de l'École supérieure de Montcuq ; 13^o Salgues, de l'École supérieure de Montcuq.

Supplémentaires : Mlles 1. Blanche, de l'École supérieure de St-Céré ; 2. Estival, de St-Céré ; 3. Cubaynes, du collège ; 4. Campros, de l'École de Souillac.

38 aspirants ; 23 admissibles ; sont recus :

MM. 1. Capis, école de Martel ; 2. Delrieu, cours complémentaire de Fumel ; 3. Gasquet, école de St-Céré ; 4. Vertut, école de Souillac ; 5. Senac, école de St-Céré ; 6. Evrard école de St-Céré ; 7. Beignet, école de Martel ; 8. Queille, école de Martel ; 9. Glédiens, école de St-Céré ; 10. Lufau, école de Luzech.

Liste supplémentaire

1. Maury, Ecole de Martel ; 2. Coléda, école de Souillac ; 3. Villadiou, école de Martel.

TABACS

Contre le Système des Primes

Les planteurs, d'après le compte rendu publié par les journaux, peuvent voir quel sont les maigres avantages que le groupe interparlementaire a pu obtenir du Ministre des finances.

M. Louis Delport, président de la Fédération nationale des planteurs de tabacs proteste contre ce projet de règlement.

Les députés du Lot, MM. de Monzie, Bécays et Malvy, se sont joints à cette protestation.

M. Louis Delport écrit :

Jamais, pour ma part, je ne donnerai mon adhésion au système des primes proposé par le Gouvernement et adopté par le groupe interparlementaire. En théorie ce système peut se défendre, les primes paraissent constituer la récompense due au planteur qui présente à l'administration une récolte irréprochable, mais il faut considérer que ce système des primes détruit l'égalité qui doit régner parmi les planteurs, elle provoque les réclamations, les injustices et surtout le favoritisme.

Il ne faut pas oublier, en effet, que si certains planteurs parviennent à obtenir des produits remarquables, c'est le plus souvent grâce à la richesse de leur sol, à une fumure intensive que la proximité d'une ville peut faciliter.

A côté de ces planteurs favorisés, se trouve le modeste cultivateur dont le sol est ingrat et qui doit remplacer

par un labeur incessant la richesse du sol qu'il ne peut obtenir par des engrais perfectionnés et toujours dispendieux. Ce modeste cultivateur, ce paria de la terre n'aura jamais de primes, parce qu'il ne pourra pas lutter avec les jardiniers qui entourent les villes.

Comme président de la Fédération, représentant tous les planteurs, je n'ai pas voulu m'associer à une pareille injustice.

Et puis ne connaissons-nous pas le cœur humain, l'histoire électorale de notre pays n'est-elle pas là pour nous apprendre que les primes offertes par le Gouvernement constituent des faveurs et que les faveurs récompensent les services électoraux plutôt que les services agricoles.

Or la Fédération Nationale a voulu libérer le planteur de l'odieuse servitude électorale et nous accepterions ce système de primes pour aplatis à nouveau les consciences de nos modestes cultivateurs devant les dispensateurs de cette manne électorale.

Les abus seraient bientôt scandaleux ; on ne regarderait pas la qualité de la récolte de tel planteur, on considérerait surtout le nombre de suffrages qu'il pourrait apporter ou vendre. Telles sont les raisons qui m'ont empêché et qui m'empêcheront toujours de me rallier à ce système.

Ce que je désire par dessus tout, c'est une augmentation du prix du tabac qui corresponde au renchérissement de la main-d'œuvre et à l'élévation des frais généraux ; là est la vérité, là est la justice, et tous nos planteurs seraient satisfaits.

J'espère que le projet de Gouvernement sera discuté à la Chambre et qu'une éloquente protestation de nos amis fera disparaître le projet de primes pour le remplacer par une augmentation générale du prix du tabac.

Dans un prochain numéro nous ferons connaître les critiques que nous adressons au projet présenté par le Gouvernement sur la nomination des experts.

Cabessut-Cahors, 23 juillet 1910.

Louis DELPORT,

Président de la Fédération nationale.

Officier ministériel

Par décret en date du 18 juillet 1910, M. Belloc est nommé huissier du tribunal de 1^{re} instance de Cahors, en remplacement de M. Laviale.

Amicale des cantonniers et des cantonniers-chefs de Lot

Le président de la Société amicale des cantonniers et cantonniers-chefs de Lot a l'honneur de porter à la connaissance des sociétaires qu'une réunion sera tenue à Cahors le dimanche 31 juillet, à dix heures du matin, dans une salle de la mairie, en vue de la formation d'une Société de secours mutuels.

Les cantonniers ont tout intérêt à former cette Société, de façon à s'entraider entre camarades dans les circonstances difficiles. Ils sauront comprendre les bénéfices qu'ils peuvent retirer d'une solidarité intelligente et viendront grossir les rangs de la Société.

Pour la Société amicale des cantonniers, Le Président, DELSOY.

Faculté de droit

A la suite des concours de l'année 1909-1910 devant la Faculté de droit de Toulouse, le prix de 300 francs accordé à l'auteur de la meilleure thèse de doctorat ès sciences politiques et économiques présentée dans le courant de l'année 1909-1910 a été attribué à notre compatriote M. Pierre Besse, avocat à Cahors.

A LA COMPAGNIE D'ORLÉANS

RÉCENTES AMÉLIORATIONS PRISES EN FAVEUR DE SON PERSONNEL

Une information récente faisait connaître que les Compagnies de Chemins de fer n'ont pas attendu, pour prendre des mesures favorables à leurs agents, l'agitation créée dans ces derniers temps autour d'eux.

C'est ainsi que, sur le réseau d'Orléans, les mesures de ce genre prises pendant l'année 1909 et le premier semestre de 1910 se traduisent par un accroissement de dépenses annuelles qui n'est pas moindre que 1.385.000 francs, savoir :

Relèvement des traitements.....	455.000 fr.
Extension des indemnités de résidence.....	635.000
Augmentation des allocations pour charges de famille.....	230.000
Allocations diverses.....	65.000
Total.....	1.385.000 fr.

D'autre part, dès le milieu de l'année 1908, la Compagnie avait terminé l'application du repos hebdomadaire à l'ensemble de ses agents et assumé de ce chef une charge nouvelle de 3 millions par an bien que les prescriptions de la loi qui a institué le repos hebdomadaire ne s'appliquent pas aux Administrations de chemins de fer.

La Compagnie d'Orléans a ainsi réalisé depuis 2 ans, en faveur de son personnel, un ensemble d'améliorations qui ont eu pour effet d'accroître ses charges annuelles d'une somme de près de 4 millions et demi.

Elle continue d'ailleurs de poursuivre, comme elle l'a fait de tout temps, l'étude et l'application progressive d'améliorations nouvelles, dans la mesure compatible avec ses possibilités financières.

Prestation de serment

A l'ouverture de l'audience du tribunal civil de mardi, M. Belloc, nouvellement nommé huissier à Cahors, a prêté le serment d'usage.

Fête de quartier

Les jeunes gens de la place Galde marquent leur public qu'ils célébreront leur fête annuelle le dimanche 31 juillet.

Le programme est ainsi composé : Samedi soir. — Retraite aux flambeaux et balade-concert dans les cafés du quartier.

Dimanche matin. — La fête sera annoncée par des salves d'artillerie.

L'après-midi, à 3 h. bal public ; à 9 h. embrasement de la place ; à 9 h. tour du quartier en fanfare ; à 9 h. 1/2 ouverture du bal.

Lundi. — De 4 h. à 6 h. de l'après-midi, jeux divers, le soir à 9 h. bal public.

La Commission des fêtes prie les habitants de pavoiser et d'illuminer leurs maisons. Elle les en remercie d'avance.

Note discordante

Nous lisons dans le *Matin* :

Pour la troisième fois, les musiciens militaires s'étaient levés. Bugles et contrebasses déversaient d'héroïques flots d'harmonie sous les ombrages du Luxembourg.

Eperclus d'attention, les auditeurs, sous le charme, retenaient leur respiration pour mieux entendre, lorsque soudain, Eugène P... de Cahors (cape de diou !) et employé des postes, à Paris, manifesta en termes bryutants, aux amis qui l'accompagnaient, son désir impérieux de déposer son séant sur l'appui confortable et accueillant d'une chaise. Ayant avisé des sièges libres au milieu d'un groupe, P... et ses amis se mirent en devoir de les occuper. Mais les sièges

férent à votre sort. Où allez-vous ? — A Loudres.

— A votre ancienne demeure, à Clapham ?

— Oh ! non, non !

— Avez-vous de l'argent... assez du moins pour vivre quelque temps ?

— Oui, j'ai économisé quelque argent.

— Si vous aviez besoin de quelque chose, me permettez-vous de vous venir en aide ?

— De grand cœur, Monsieur Austin. Je ne suis pas assez orgueilleuse pour ne pas accepter votre appui à l'heure de ma détresse.

— Vous m'écrirez alors chez ma mère ou vous écrirez à ma mère si jamais vous avez besoin de quelque chose. Je ne raconterai rien à ma mère de ce qui s'est passé entre nous aujourd'hui, excepté que nous nous sommes quittés.

Vous devez partir par le train de neuf heures trente, m'avez-vous dit, Mademoiselle Wilmot ?

— Oui, Monsieur Austin.

— Je vais demander une voiture pour vous en ce cas. Cela vous fera gagner cinq minutes. Et j'enverrai un des domestiques à la station pour vous épargner tout ennui au sujet de vos bagages.

Clément tira le cordon de la sonnette et donna les ordres en conséquence.

Puis il salua gravement Marguerite et lui souhaita le bonjour au moment où elle quittait la chambre.

étaient réservés, et l'observation en fut faite à P... sur un ton qui ne dut pas lui paraître suffisamment amène, car il se fâcha tout rouge, et des paroles en vint rapidement aux coups. Cette rixe soudaine sema le désarroi parmi les auditeurs. Le concert fut interrompu. Un garde du jardin voulut intervenir ; P... le saisit à la gorge et le houspilla sans ménagement. Et un deuxième garde dut accourir à la rescousse pour maîtriser le terrible Gascon et le conduire au poste de police où il se vit dresser procès-verbal.

UNE VISITE A « LA NATIONALE » Société industrielle d'alimentation

LE CHICAGO FRANÇAIS

Le Concours général agricole qui tous les ans nous attire à Paris, n'est pas seulement pour nous une occasion de contempler les plus beaux animaux et les plus beaux produits de notre pays, il est aussi une occasion d'étudier de près les différentes industries agricoles, qui, la plupart, ont leur siège dans les environs de la capitale.

Cette année, en compagnie de M. Tuzet, Inspecteur du service commercial de la Compagnie d'Orléans, et de M. Lachaud, secrétaire général de notre Société, nous avons eu la bonne fortune de visiter *La Nationale*, Société industrielle d'alimentation qui a son siège, 76, rue du Vivier à Aubervilliers.

Cette Société, au capital de 1 million de francs, qui a pour but l'utilisation et la transformation de la viande de porc, ne fonctionne réellement que depuis 1908, époque où MM. Bohren et Schneider en ont pris la direction effective.

Très aimablement reçus et conduits par ces messieurs, les délégués de la Société d'Encouragement à l'Agriculture de la Dordogne ont pu se rendre compte qu'ils avaient devant eux une entreprise colossale en pleine voie de prospérité.

Que l'on s'imagine un vaste enclos, dont la superficie dépasse 3.000 mètres carrés, où partout la force motrice remplace et complète la main d'œuvre, où règne la propreté la plus rigoureuse, et l'on pourra avoir une idée de cette ruche industrielle. Mais parcourons en détail les différents services : Des bureaux, nous allons à la salle des machines où un générateur de 200 chevaux produit la force motrice, la lumière et le froid nécessaires à l'exploitation ; puis après avoir traversé les porcheries, dans lesquelles journellement passent de 200 à 500 porcs, nous arrivons à l'abattoir.

Très intéressantes et bien rapides sont les opérations qui se succèdent depuis l'arrivée du porc jusqu'à ce qu'il est prêt à être utilisé. Saisi par les pattes de derrière, il est aussitôt soulevé à hauteur du saigneur qui, en quelques secondes, le fait passer de vie à trépas ; encore ce procédé doit-il avant peu être remplacé par une roue mue à l'électricité, qui permettra de tuer 200 porcs à l'heure ! De la tuerie, il passe au *brulage*. Au moyen de chaînes, il est hissé dans un four vertical dans lequel il séjourne une minute ; cette opération a pour but de faciliter le raclage de l'épiderme et raffermir les chairs. Lavé à grande eau, puis ouvert et vidé, il est soumis à la visite d'un vétérinaire de la Préfecture de police, ce qui met la viande utilisée au-dessus de toutes critiques.

La transformation de la viande s'opère dans différents ateliers : dans le frigorifique se préparent les salaisons ; dans de nombreuses salles se raffinent les saindoux, se confectionnent les pâtés, jambons, saucissons.

Et c'est ainsi que Marguerite Wilmot se sépara de Clément Austin.

XLVI

Remords

Pendant qu'Henri Dunbar était assis dans sa chambre solitaire de Maudslayi, retenu prisonnier par suite de la fracture de sa jambe, et attendant avec impatience l'heure à laquelle il lui serait permis de faire sa promenade en se servant de béquilles, Lord Haughton et sa ravissante jeune femme se faisaient promener tous deux sur les populeux boulevards de la capitale de la France.

Paris était d'une gaieté exceptionnelle au commencement de cette nouvelle année, et le comte de Haughton trouva dans les salons les plus aristocratiques du faubourg Saint-Germain et les plus élégantes maisons des Champs-Élysées ouvrant leurs portes toutes grandes pour lui et sa charmante épouse.

La plus haute noblesse souhaitait la bienvenue à la délicieuse comtesse, à la séduisante jeune Anglaise aux cheveux dorés et flottants, et aux yeux comparables comme nuance à un pampre.

— Oui, Monsieur Austin.

— Je vais demander une voiture pour vous en ce cas. Cela vous fera gagner cinq minutes. Et j'enverrai un des domestiques à la station pour vous épargner tout ennui au sujet de vos bagages.

Clément tira le cordon de la sonnette et donna les ordres en conséquence.

Puis il salua gravement Marguerite et lui souhaita le bonjour au moment où elle quittait la chambre.

(A suivre).

LES RÉPROUVÉS

Par CH. BERNARD-DÉROGNE

XLV

Adieu

J'ai douze ans de plus que vous, Marguerite, il n'y a rien de très attachant ni dans ma personne, ni dans ma position sociale. Dites que vous ne m'aimez pas. J'ai de l'orgueil, je ne m'attacherais pas à vos pas « in forma pauperis ». Si vous ne m'aimez pas, Marguerite, vous êtes libre de partir.

Marguerite inclina la tête et se dirigea lentement vers la porte.

— Vous partez... Mademoiselle Wilmot !

— Oui, je pars... Adieu monsieur Austin.

Clément lui saisit violemment la main.

— Vous ne partirez pas ainsi, Marguerite, s'écria-t-il avec chaleur, non pas ainsi ! Vous me parlerez à vous me parlerez franchement ! Vous me direz la vérité ! Vous ne m'aimez pas ?

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Favre.

— Non, je ne vous aime pas.

— C'était une plaisanterie alors... une illusion... tout était mensonge et tromperie depuis le commencement jusqu'à la fin. Le sourire que je voyais sur vos lèvres était donc une moquerie ; quand vous rougisiez, votre rougissement était donc la rougeur simulée d'une coquette émérite. Toutes les tendres paroles que vous m'avez dites, tout ce frémissement ému que j'entendais quand vous parliez à voix basse, toutes les larmes que je voyais dans vos yeux et qui me paraissaient si sincères, tout... tout était donc faux, tout était une illusion... une...

La main puissante du jeune homme couvrit son visage et on l'entendit sangloter. Marguerite le regardait, mais ses yeux étaient sans larmes, ses lèvres se contractaient d'une façon convulsive, mais il n'y avait point d'autre trace d'émotion dans son visage.

— Pourquoi avez-vous agi ainsi, Marguerite ? dit Clément après un moment, et d'une voix qui montrait tout le déchirement de son cœur.

« Pourquoi avez-vous fait une chose aussi cruelle ?

— Je vous dirai pourquoi, répondit lentement la jeune fille d'un ton délibéré ; je vous dirai pourquoi et à vos yeux je serai tout à fait méprisable, et ce sera alors chose facile pour vous d'effacer à jamais mon image de votre cœur. J'étais une pauvre fille désolée, et pire

encore que tout cela, car la tâche de l'histoire honteuse de mon père souillée à tout jamais mon nom. C'était beaucoup trop d'honneur pour un être tel que moi, de gagner l'amour d'un honnête homme, d'un gentleman qui pouvait m'abriter contre tous les maux de la vie en me donnant un nom sans tache et un rang honorable dans le monde. J'étais la fille d'un forçat libéré, d'un réprouvé, et votre amour m'offrait la perspective splendide de ma redemption des sombres abîmes de mépris et de misère dans lesquels je vivais. Je n'étais qu'une faible mortelle, Clément, qu'y avait-il dans mon sang pouvant m'inspirer de généreux et de bons sentiments ou pour me donner la force de résister à la tentation ? J'ai saisi au vol le seul bon regard de ma misérable existence ; je résolus de gagner votre amour. Petit à petit je vous ai attiré jusqu'à ce que vous m'avez offert d'être votre femme. C'était mon but et mon unique soin. Je réussis, et pendant un temps je me réjouissais de mon succès, et des avantages qui en résulteraient pour moi.

Mais je crois que les natures les plus mauvaises ont parfois un certain genre de conscience : la mienne s'est réveillée en moi cette nuit, et j'ai résolu de vous épargner le malheur d'être uni à une femme qui descend d'une race pareille à celle qui m'a donné le jour.

Rien ne pouvait être plus insensible

que la façon que Marguerite avait prononcé ce discours. Son ton glacial n'avait jamais tremblé. Elle avait parlé lentement, s'arrêtant à chaque phrase nouvelle. Mais elle avait parlé comme une misérable créature dont le cœur desséché était presque incapable d'éprouver une émotion féminine.

Clément la regardait avec une expression vague et étonnée.

— Oh ! bonté du ciel, s'écria-t-il à la fin. Comment croirai-je qu'il soit possible qu'un homme ait pu être aussi cruellement trompé que je l'ai été par cette femme !

— Je puis partir à présent, Monsieur Austin dit Marguerite.

— Oui, vous pouvez partir à présent. Vous qui fûtes jadis la femme que j'aimais, vous qui avez jeté ce charmant masque en qui j

etc. Remarqué en passant un hachoir à grand travail composé d'une maie circulaire rotative sur laquelle se meuvent verticalement une série de lames tranchantes, un seul homme suffit pour le surveiller. Partout l'outillage et le matériel ont été minutieusement étudiés afin d'économiser le temps et la force tout en obtenant la rapidité et la perfection d'exécution.

Dans les étages supérieurs de l'usine sont agencés les séchoirs, ceux-là peuvent contenir 500 000 kilos de saucisson. Actuellement et en temps ordinaire, il n'y a pas moins de 250 000 kilos en réserve.

On peut dire sans exagération que l'animal vivant le matin est le soir transformé en produits divers et ainsi devient presque réalité l'histoire bouffonne du cochon américain entrant dans une machine pour sortir à l'autre extrémité sous forme de boudins et de saucissons ; avec cette seule différence qu'il n'est pas possible de faire machine en arrière.

Conclusion pratique. — Telle qu'elle est l'usine dont nous venons de parler est agencée pour pouvoir absorber jusqu'à 500 porcs par jour ; c'est dire que les producteurs ont à leur portée un débouché assuré, qui peut encore devenir plus important par la création d'usines similaires et d'abattoirs dans les centres d'élevage. Il en résulte qu'actuellement notre production nationale peut se développer ; d'autant plus que, grâce aux tarifs protecteurs, nous n'avons pas à envisager, chez nous, la concurrence étrangère. L'économie des produits est à son tour hors de doute. Jusqu'à présent, en France, nous avons importé des saindoux et de la charcuterie ; mangeons donc nos propres produits et si nous n'arrivons pas à les absorber nous avons là tout près de nous un client assuré.

L'Angleterre, pays essentiellement consommateur, en importe des quantités considérables (environ 120 000 têtes de porc par an et plus de 3 millions de quintaux de viande de porc ou de charcuterie), provenant en majeure partie de l'Amérique du Nord. Et pourtant, quelles que soient les conditions favorables de l'élevage dans le Nouveau-Monde, notre situation nous permettrait de lutter avantageusement contre les produits américains, chez lesquels on ne retrouve pas la finesse de goût de nos porcs français.

Reste à savoir si les conditions d'élevage du porc dans notre région permettent aux producteurs de s'orienter dans cette voie.

Il faut tenir compte que l'industrie et la consommation familiale exigent la graisse, c'est pourquoi l'exploitation du porc comporte l'engraissement.

Nos concours spéciaux de porcs gras témoignent à quel degré de perfection sont arrivées nos variétés périgourdines et limousines.

Mais tout autres sont les exigences des industries dont nous venons de parler ; pour elles, au contraire, il faut surtout de la viande à charcuterie, la graisse étant un produit secondaire.

L'exploitation en vue de la production de la viande ne peut atteindre le maximum de profit qu'autant qu'elle arrive à livrer très rapidement des sujets à l'abattoir.

Pouvons-nous produire des porcs qui à 8 ou 10 mois puissent peser de 100 à 110 kilos ? Je ne le crois pas. Les races de notre région ne sont pas assez précoces pour cela. Mais pourquoi ne ferait-on pas des croisements avec une race précoce, la craonnaise par exemple ?

Dans cette nouvelle voie, il y a certainement quelque chose à faire. Aux agriculteurs d'essayer s'ils veulent aller de l'avant et orienter leur production vers une exploitation plus intensive et par suite plus lucrative.

E. MAZY.

Tribunal correctionnel

DÉLIT DE CHASSE

Ferdinand R., 20 ans, cultivateur à Périé, commune de Soturac, prévenu de chasse en temps prohibé, est condamné à 50 francs d'amende et à la confiscation du fusil.

VOL À LA TIRE

Marie Gaudin, 24 ans, née à Marvejols, poursuivie pour vol à la tire commis le 4 janvier 1909, à la gare de Cahors, d'un porte-monnaie contenant la somme de 40 fr., appartenant à Mme Suzanne Fauré, épouse Boyer, buraliste à Belfort, est condamnée à 8 mois de prison. Le tribunal ordonne la confusion de cette peine avec celle à un an et un jour de prison que le tribunal de Brive lui a infligée le 3 juin dernier pour vol.

Musique du 7^{me} de Ligne

PROGRAMME DU 23 JUILLET 1910

Paris New-York..... Trespailié
Le voyage en Chine (Op.) Bazin
Fleur de Printemps
(Valse)..... Sainderna
François les Bas bleus
(Fantaisie)..... Bernicat
Marche Militaire..... Techaikowsky
Allées Fénélon, de 8 h. 3/4 à 9 h. 3/4

CHANGEMENT

de
DOMICILE

Depuis le 20 Juin, le CABINET
DE CONSULTATIONS de

M. MAURY

CHIRURGIEN DENTISTE

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France

est transféré 8, RUE FÉNELON,
en face la Halle.

Consultations de 9 h. à midi et de 2 h. à 6 h.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 27 juillet, 1 h. 58 s.

L'affaire Rochette

La commission d'enquête de l'affaire Rochette s'est réunie ce matin : elle a discuté la proposition de M. Jaurès demandant que le Garde des Sceaux fasse procéder à de nouvelles perquisitions chez les coullissiers.

La commission a entendu ensuite M. Pichereau qui expliqua comment il déposa sa plainte.

Aujourd'hui a été rendu le jugement dans le procès Rochette. Le Président Dreyfus a lu depuis midi des attendus et considérants très long.

Le jugement ne sera pas connu avant une heure trente.

Condamnation de Rochette

Rochette est condamné à 2 ans de prison, 3.000 francs d'amende, Lecacheux à 4 mois de prison et 2.000 francs d'amende, Crève-cœur à 5.000 francs d'amende, Capdeville à 2.000 francs.

La lecture du jugement longuement motivé a duré 2 heures.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 28 juillet 1 h. 35 s.

Commutation de peine

La peine de mort du soldat Graby est commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

L'affaire Rochette

La Commission d'enquête de l'affaire Rochette a entendu ce matin, M. Quantin, qui a expliqué le coup de bourse exécuté avant l'arrestation de Rochette.

AGENCE FOURNIER.

Arrondissement de Cahors

Lalbenque

Pigeon voyageur égaré. — Un pigeon voyageur est allé se réfugier chez M. Louis Guirondis, propriétaire à Lalbenque. Il porte à la patte gauche un anneau en argent sur lequel on lit ; 552-050-DER BY-10 » et un anneau en caoutchouc à la patte droite.

Sénaillac

Pauvre fou ! — Un jeune homme de la section d'Artix, commune de Sénaillac, nourrissait en son for intérieur beaucoup d'estime, voire même d'affection pour une jeune fille du même endroit.

Il y a un mois environ, il se rendit au domicile de celle qu'il aimait et commença par vouloir embrasser sa future belle-mère en lui disant qu'il se proposait d'épouser sa fille.

La mère, trouvant le procédé peu de son goût, pria le jeune homme de sortir. Celui-ci se mit alors dans une grande colère, s'empara d'un couteau qui était sur la table et, brandissant cette arme, cria à tue tête qu'il voulait se marier avec la demoiselle.

Le père, qui heureusement était à la maison, calma de son mieux le trop amoureux garçon. Des voisins attirés par le bruit arrivèrent. On dut ligotter le pauvre homme qui était devenu fou. Sur le conseil de M. le docteur Jardel, de Lauzès, et de M. Darquier, de Cahors, il a été dirigé sur l'établissement des aliénés de Leyme.

Ce jeune homme n'est âgé que de 25 ans. Rien jusqu'ici ne faisait prévoir que pareil fait dût se produire.

Si nous n'en avons pas parlé plus tôt, c'est que nous pensions que les soins donnés à l'établissement de Leyme auraient permis à ce pauvre jeune homme de rentrer dans sa famille. Il jouissait de l'estime générale.

Calvignac

Prune verte. — Depuis quelques jours, des commissionnaires sont dans la région pour l'achat de la prune Damas ou Reine-Claude. Diverses affaires se sont traitées à Calvignac à 10 et 15 fr. les 50 kilos. Le fruit manque cette an-

née : aussi les prix sont plus élevés. C'est très bien pour les agriculteurs. L'année s'annonce tellement mauvaise qu'un peu de satisfaction fait renaître l'espoir.

Montcuq

M. le docteur Peindarie, élu conseiller d'arrondissement du canton de Montcuq, adresse aux électeurs la lettre suivante de remerciement :

Mes chers amis,

Merci, du fond du cœur, pour les si nombreuses marques de sympathie que vous m'avez témoignées dans l'inoubliable journée du 24 juillet.

Elles ont dépassé toutes mes espérances.

C'est pourquoi je viens, une fois de plus, vous assurer de ma reconnaissance la plus absolue et de mon dévouement le plus affectueux.

Votre bel exemple de liberté et d'indépendance montre aux jeunes générations, électeurs de demain, que les louches alliances et les haineuses compromissions sont méprisables et stériles.

Puissent toujours, comme vous l'avez voulu, planer au-dessus des partis les belles idées de justice sociale, la bonté et même la générosité du cœur !

Puissiez-vous enfin rester fidèles à cet idéal que nous avons compris ensemble, et à la réalisation duquel nous travaillerons désormais avec une commune ardeur !

Vive la République démocratique !

Vive la République des paysans !

Vive le Canton de Montcuq !

Docteur PEINDARIE
propriétaire
Adjoint au Maire de Montcuq
Conseiller d'Arrondissement.

Adieux. — Jeudi dernier 21 courant, à l'occasion du prochain départ de M. Blanié, qui laisse la direction de l'école supérieure pour prendre la retraite, a eu lieu une cordiale manifestation. Le personnel enseignant du canton l'avait organisé. M. l'inspecteur primaire et M. l'inspecteur d'académie l'honorèrent de leur présence.

Une matinée récréative, donnée par les élèves de l'établissement, qui inter-prétèrent avec succès plusieurs pièces comiques et quelques morceaux de musique, précéda un banquet fraternel. Chacun trouva la note sincère et émue pour louer le bon directeur et l'excellent homme qu'est M. Blanié. Après une carrière longue et bien remplie, toute de loyauté et de dévouement, il emporte, en effet, dans sa retraite, les regrets et les sympathies de tous ceux qui l'ont connu. Ses chefs distingués, ses collaborateurs fidèles, ses élèves reconnaissants et la population montcuquoise tout entière saluent en lui le maître dévoué et l'homme honnête et bon.

Puy-l'Évêque

Fête locale. — Comme les années précédentes, notre fête locale, qui aura lieu les 6, 7 et 8 août, sera des plus attrayantes et des mieux organisées.

Les membres de notre Société U. S. P. ont décidé de prêter leur concours le plus dévoué et la commission s'est déjà mise au travail.

La commission peut absolument compter sur le concours de notre municipalité et sur la bonne volonté de toute la population puyévêquoise.

Prayssac

Congrès. — Dimanche prochain 31 juillet, à trois heures du soir, se réunira à la mairie de Puy-l'Évêque le congrès chargé de désigner le candidat républicain aux élections du conseil d'arrondissement, en remplacement du docteur Rouma, élu conseiller général.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Passage de troupes. — Une colonne du 18^e d'artillerie se rendant au camp de la Courtine a séjourné chez nous mardi.

Hiér matin sont encore arrivées six batteries du 23^e, venant d'opérer des exercices de tir au camp du Causse.

Tous ces braves militaires ont été heureux de constater l'accueil cordial qui leur a été fait par les populations des Causse de Livronnet et par la population de notre bonne ville de Figeac.

Cajarc

Fêtes locales. — Voici le programme des fêtes qui auront lieu les samedi 6, dimanche 7 et lundi 8 août : 1910, données par la jeunesse cajarcquoise :

Samedi. — A 6 h. du soir, salves d'artillerie annonçant la fête. A 6 h. 30, promenade en musique, aubade aux autorités. A 9 h., bal avenue de Cadriou.

Dimanche 7. — A 7 h., réveil en musique. A 8 h., aubades. A 9 h. 30, distribution de pain sera faite aux indigents. A 11 h. 30, apéritif-concert. A 2 h. 30, défilé sur le tour de ville. De 2 à 4 h., jeu du tonneau sur le Lot (2 fr. et 1 fr.) ; course de canards sur l'eau. A 4 h., place du Foirail, grand concert par l'Alliance cajarcquoise. A 5 h. 30, bal de jour. A 9 h., place du Pont, départ du ballon Le Quercinois. A 9 h. 30, place du Foirail, bal de nuit bataille de confetti, aubade au grand-père, clôturant

le bal. A minuit, brillante retraite aux flambeaux.

Lundi. — A 8 h., pas redoublé. A 8 h. 30, jeu de la paume (1 fr. et 0 fr. 50) ; jeu de la poêle (1 fr. 50 et 1 fr.) A 9 h., jeu de la cruche (2 fr. et 1 fr.) A 10 h., jeu du fil (1 fr. et 0 fr. 50) ; course à pied sur le tour de la ville (1 fr. 50 et 1 fr.) A 11 h., bal de jour. A midi, pas redoublé. A 2 h., grandes courses de bicyclettes : Régionale, 1^{er} prix, 15 fr. et 8 fr. ; Locale, 1^{er} prix, 10 fr. et 5 fr. ; Consolation, 5 fr. A 5 h., bal de jour. A 6 h. 30, tour de ville en musique. A 9 h., grand bal de nuit, boulevard Ouest, bataille de confetti et de serpents. A minuit, clôtura de la fête, retraite aux flambeaux et farandole en musique.

L'accueil le plus sympathique est réservé aux étrangers. La commission ne répond pas des accidents. Les cyclistes courent à leurs risques et périls.

Gramat

Courses. — Voici le programme des courses qui auront lieu à Gramat les dimanche 31 juillet et lundi 1^{er} août 1910 :

PREMIÈRE JOURNÉE DU 31 JUILLET

Prix du Conseil général — course plate au galop anglo-arabes, arabes et demi-sang. — 1.100 francs, pour chevaux entiers, hongres et juments de 3 ans et au-dessus, de pur sang arabe, anglo-arabe et de demi-sang, nés et élevés dans le département du Lot. Entrée, 10 fr. Distance 2 200 mètres environ.

Prix de la Société sportive d'encouragement — (arabes et anglo-arabes, premier groupe). — 2.500 fr., et 250 fr. à l'éleveur du gagnant, pour poulains entiers et pouliches de 3 ans de toute espèce, nés et élevés en France comptant au moins 25 0/0 etne comptant pas 50/0 ou plus de sang arabe, issus d'étalons ou nationaux ou approuvés ou autorisés et n'ayant jamais gagné 4 000 francs. Entrée 25 fr. Distance, 1 800 mètres environ.

Prix du Segala, au trot monté — 500 fr., pour poulains entiers et pouliches de demi-sang, ayant au moins 25 0/0 de sang arabe, âgés de trois et quatre ans. Entrée, 20 fr. Distance 3.000 mètres environ.

Prix de la Société d'encouragement, troisième série. — 3 000 fr., pour chevaux de 3 ans et au-dessus, n'ayant gagné ni un prix à Paris, Chantilly, Auteuil, Saint-Cloud, Maisons-Lafitte, Enghien ou le Tremblay, ni un des prix de 1^{re}, 2^e ou 3^e série donnés par la Société dans les départements, ni un prix de 10 000 fr. Entrée, 50 fr. Distance, 2 000 mètres environ.

Prix de la Société des steeple chases de France, steeple-chase, 6^e série. — 2 600 fr. pour chevaux de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en France, n'ayant pas gagné 12 000 fr. en steeple-chase ni deux prix de 6^e série, ni un prix d'une série supérieure. Entrée, 50 fr. Distance 3.400 mètres environ.

DEUXIÈME JOURNÉE : LUNDI 1^{er} AOUT

Prix spécial de la Société sportive d'encouragement. 3^e catégorie. — 500 fr., pour chevaux entiers, hongres et juments de trois ans et au-dessus n'ayant pas dans l'année gagné un prix spécial de 1^{re}, 2^e ou 3^e catégorie de la Société sportive d'encouragement, ni dans une même année une somme de 2.500 fr. Entrée, 10 fr. Distance 2.000 mètres inclusivement.

Prix de la Prairie, au galop. — 700 fr., pour poulains entiers et pouliches de toute espèce, de 3 ans, nés et élevés en France, issus d'étalons ou nationaux, ou approuvés ou autorisés, comptant au moins 25 0/0 de sang arabe et n'ayant pas gagné, 6 000 fr. Entrée, 20 fr. Distance, 2 000 mètres environ.

Prix des Remontes, au trot monté ou attelé. — 400 fr. pour chevaux entiers, hongres et juments, âgés de 3, 4, 5 et 6 ans, nés et élevés en France et résidant dans le département du Lot depuis l'âge d'un an. Entrée, 10 fr. Distance, 2.800 mètres environ.

Prix de Haras, Prix de 2^e classe. — 2.500 fr., pour poulains entiers et pouliches de toute espèce, de 3 ans, nés et élevés en France, issus d'étalons nationaux approuvés ou autorisés, comptant au moins 50 0/0 de sang arabe et n'ayant pas gagné deux prix de classe. Entrée 50 fr. Distance, 2 400 mètres environ.

Prix de l'Alzou, course de haies. — 1.000 fr., pour chevaux de 4 ans et au-dessus. Entrée, 50 fr. Distance 2.000 mètres environ.

Sarrazac

Enquête. — Une enquête sera ouverte du 31 juillet au 16 août, sur l'avant-projet de construction de la partie du chemin vicinal de grande communication numéro 23 et 23 b, de Gigouzac à Turenne, comprise dans la traverse de l'Hôpital-Saint-Jean.

Pendant trois jours consécutifs, à partir du 16 août. M. Jean Fournet, propriétaire à Sarrazac, recevra les déclarations à la mairie de Sarrazac.

Tribunal correctionnel.

— Une dame qui a acheté à un propriétaire de la Côte du Lot une barrique de vin et avait conservé le fut vide, malgré les réclamations réitérées du vendeur, est condamnée par défaut à 16 francs d'amende.

— Le père et le fils Lacombe, de Milhac, ont des démêlés à la suite desquels le père a menacé son fils avec un revolver. Lacombe père défendu par M. Serres, est condamné 20 francs d'amende et aux dépens. Le tribunal prononce en outre la confiscation de l'arme.

— François Bordes, laitier à Martel, est poursuivi pour avoir vendu du lait baptisé. L'analyse relève un mouillage de 12 0/0. M. Alibert plaide la bonne foi. Acquitté sans dépens.

Homicide involontaire. — La veuve B., dans la nuit du 3 au 4 juin, mit clandestinement au monde, à Caniac, un enfant bien constitué qui mourut quel-

Souillac

Subvention. — La commission de répartition des fonds du Pari mutuel a accordé une nouvelle subvention de 2.225 francs à la commune de Souillac, pour ses travaux d'adduction d'eau potable.

Aux changements de saison, **dépurez votre sang** avec les Pilules Suisses, meilleur dépuratif. 1 fr. 50 la boîte franco. Glaesel, ph. 28, r. Grammont, Paris.

Bibliographie

UN LIVRE À DIFFUSER

M. Charles de Saint-Cyr n'est pas seulement l'auteur de « De Homais-Trouillard à Monthaussiel », ce roman tout à la fois fongueux et amusant, audacieux à l'extrême, aussi original de fond que de forme, dont certains personnages, M. et Mme Homais-Trouillard, le baron et la baronne Cornifet, le vidame de Monthaussiel ont été dessinés d'un trait si ferme et si pittoresque qu'on ne saurait les oublier, roman édité par la « Librairie Universelle » (20, rue Saint-Marc, Paris), et auquel les principaux journaux et les grandes revues ont consacré de très élogieuses articles ; c'est également un sportsman convaincu, dont la librairie de l'« Auto » (10, faubourg Montmartre, Paris) vient de publier un excellent petit manuel le « Sport Educateur Social », acheté par le département de la Seine pour toutes ses écoles et dont il faut souhaiter la diffusion parmi la jeunesse française.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Service des subsistances militaires

Adjudication à Cahors le 25 août 1910 à 2 h. du soir.

Fourniture du pain de troupe à la ration dans la place de Cahors du 1^{er} octobre 1910, au 30 septembre 1911.

Les personnes qui voudront prendre part à cette adjudication devront faire parvenir au plus tard le 21 août 1910, à 6 h. du soir, dans les bureaux du Sous-Intendant Militaire, leur demande accompagnée des pièces énumérées à l'affiche générale.

Pour tous renseignements, s'adresser à la Sous-Intendance Militaire de Cahors.

Garage Moderne

Réparation et transformation d'automobiles et Cycles de toutes marques

Vente, Location, Achat, Échange Application Industrielle et Agricole de tous genres de moteurs

Exclusivité de la marque **TERROT** de la **MOTOSACOCHE** (etc.) STOCK PNEUS Gaulois et Electric

INSTALLATION de MOTEURS et LUMIÈRE ÉLECTRIQUE

FAUGE

Mécanicien

97, Boulevard Gambetta, 97, Cahors

Prochainement pour cause d'agrandissement les magasins et atelier seront transférés en face le Tribunal.



Horlogerie de précision - Bijouterie

Magasin de confiance

P. VERDIER

67, BOULEVARD GAMBETTA - CAHORS

Corbeilles de mariages, Orfèvrerie Christoffe Chronomètres VERDIER SEUL DÉPOSITAIRE DE LA MONTRE Just Justement réputée pour sa précision et son bon marché (Marque française) Bronzes d'art, terres cuites, Sèvres fantaisie, Diamants, Pierres fines, Perles, Antiquités.

On exécute tous bijoux sur plan et devis Articles de grand luxe pour fumeur Atelier spécial pour la réparation de la montre et des bijoux Cahors, Boulevard Gambetta en face l'Hôtel des Ambassadeurs

LA PHOSPHODE

est le Reconstituant et le Dépuratif le plus énergique

Grande Pharmacie de la CROIX-ROUGE, Cahors

(Voir aux annonces)

Publié sous les Auspices de la **SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE**

ONÉSIME RECLUS, Atlas Pittoresque de la France

PRIX A FORFAIT jusqu'au 31 MARS 1911 : 132^f l'Ex. broché, 147^f relié.

Prospectus-Spécimen chez **ATTINGER Frères, édit., 2, rue Antoine-Dubois, PARIS**

12.000 Gravures - 450 Cartes. 3.300 textes, 12.000 Légendes.

Chemin de Fer d'Orléans

Billets d'excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours, avec faculté de prolongation.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

2^e itinéraire : 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours, sans faculté de prolongation.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année.

Cartes d'excursions en Touraine

Ces cartes, délivrées toute l'année à Paris et aux principales gares de province, comportent la faculté de circuler à volonté dans une zone formée par les sections d'Orléans à Tours, de Tours à Langeais, de Tours à Bouzais, de Tours à Givères, de Bouzais à Romorantin et de Romorantin à Blois.

Elles donnent, en outre, droit au voyage aller et retour, avec arrêts facultatifs, entre la gare de départ du voyageur et le point d'accès à la zone définie ci-dessus.

Leur validité est de 15 jours, non compris le jour du départ à l'aller, ni celui de l'arrivée au retour, avec faculté de prolongation à deux reprises de 15 jours moyennant supplément.

Des cartes de famille sont délivrées avec une réduction de 10 à 50 0/0 sur les prix des cartes individuelles, suivant le nombre des membres de la famille.

Ce qu'on peut visiter en France

En empruntant les lignes du réseau d'Orléans

Le réseau d'Orléans, situé au cœur de la France, dessert la riante Touraine, si riche en monuments et en souvenirs historiques (Blois, Chambord, Amboise, Chenonceaux, Loches, etc.).

Par la belle région de la vallée de la Loire, il conduit à Angers, Nantes, et à la Côte Sud d'une Bretagne ancienne aux plages réputées (La Baule, le Pouliguen, Quiberon, Belle-Ile, Concarneau, Douarnenez).

Au centre de la France le réseau d'Orléans permet de visiter l'Auvergne avec ses fraîches vallées et ses stations thermales (La Bourboule, le Mont Dore, Le Lioran, Vic-sur-Cère, etc.) ou encore les merveilleuses naturelles des Gorges du Tarn et du Quercy (Rocamadour, Gouffre de Padirac, Grottes de Lacave).

Au delà enfin, par les grandes lignes de Bordeaux, d'un côté, Toulouse, de l'autre, qui sont aussi les routes d'Espagne et du Portugal, il donne accès à la région des Pyrénées.

Les beaux paysages de montagne ainsi que nombre de stations thermales (Luchon, Cauterets, Les Eaux-Bonnes, Lamalou, Amélie et Vernet-les-Bains, etc.) et les grandes stations thermales, balnéaires ou hivernales de Pau, Biarritz, Saint-Jean-de-Luz, etc., ont consacré depuis longtemps la célébrité des Pyrénées.

Afin de faciliter le tourisme dans ces riches domaines, la Compagnie d'Orléans offre au public de nombreuses combinaisons à prix très réduits, billets d'aller et retour individuels et de famille, billets circulaires, cartes de libre circulation, etc.

Elle a, en outre, réalisé toutes les commodités de voyage afin de rendre les excursions aussi agréables et rapides que peu fatigantes.

Nota. — Pour plus amples détails, consulter le *Libret-Guide officiel* de la Compagnie d'Orléans, en vente au prix de 0 fr. 30 dans ses principales gares et stations ainsi que dans ses bureaux de ville, et adressé franco contre l'envoi de 0 fr. 50 à l'Administration Centrale, 1, place Valhubert, à Paris, Bureau du Trafic-Voyageurs. (Publicité).

Relations entre Paris et l'Amérique du Sud par service combiné entre la Compagnie d'Orléans et la Compagnie des Messageries Maritimes.

Billets simples et d'aller et retour, 1^{re} class e, entre Paris-Quai d'Orsay et Rio-de-Janeiro, Santos, Montevideo et Buenos-Ayres (via Bordeaux ou Lisbonne) ou réciproquement.

Faculté d'embarquement ou de débarquement à Bordeaux ou à Lisbonne (1) sur les paquebots de la Compagnie des Messageries Maritimes.

De ou pour Paris-Quai d'Orsay. Prix, Voyageurs au-dessus de 12 ans

	Billets simples	Billets aller et retour
	fr. c.	fr. c.
Rio-de Janeiro...	890,85 (1)	1418,80
Santos.....	915,85 (1)	1458,80
Montevideo ou Buenos-Ayres.	1040,85 (1)	1658,80

(1) Dans le cas d'emprunt de la voie de fer entre Bordeaux et Lisbonne, en raison de l'augmentation de l'impôt du gouvernement espagnol, les prix totaux doivent être augmentés de 2 pesetas 85.

Durée de validité : (a) des billets simples, 4 mois ; (b) des billets d'aller et retour, un an. Faculté de prolongation pour les billets aller et retour.

Enregistrement direct des bagages pour les parcours par fer.

Faculté d'arrêt, tant en France qu'en Espagne et en Portugal, à un certain nombre de points.

La délivrance des billets a lieu exclusivement au Bureau des Passages de la Compagnie des Messageries Maritimes, 14, boulevard de la Madeleine, Paris.

Limousin-Auvergne-Gorges du Tarn

Stations thermales de la Bourboule, le Mont-Dore, etc.

Billets d'aller et retour collectifs de famille, en 1^{re}, 2^e et 3^e classes.

Billets d'aller et retour individuels pour les stations thermales délimités à toutes les gares du réseau du 1^{er} Juin au 30 Septembre, valables 10 jours avec faculté de prolongation, réduction de 25 0/0 en 1^{re} classe et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes.

Nota. — Il est délivré du 1^{er} au 15 Juin et du 15 Août au 30 Septembre des billets d'aller et retour individuels valables 25 jours non compris les jours de départ et d'arrivée pour la Bourboule, le Mont-Dore, Cransac et Chamblet-Néris (Néris-les-Bains) ; ces billets ne sont pas susceptibles de prolongation.

Billets spéciaux d'excursion délivrés du 1^{er} Juin au 30 Septembre au départ des principales gares du réseau, valables 30 jours avec faculté de prolongation, 3 itinéraires, permettant de visiter les points les plus intéressants de l'Auvergne et du Limousin, Le Mont-Dore, La Bourboule, Royat, Clermont-Ferrand, les vallées de la Cère et de l'Alagnon, Le Lioran, les Monts d'Aubrac, etc.

Cartes d'excursion individuelles et de famille au départ de Paris et des principales gares du réseau et donnant la faculté de circuler à volonté sur deux zones déterminées :

1^{re} zone, délivrance du 1^{er} Juin au 15 Septembre.

2^e zone, délivrance du 15 Juin au 15 Septembre.

Durée de validité, un mois avec faculté de prolongation.

Pour les cartes de famille la réduction varie suivant le nombre des personnes de 10 à 50 0/0.

Billets de voyages circulaires dans les Gorges du Tarn délivrés toute l'année, valables 30 jours avec faculté de prolongation, divers itinéraires au départ de Paris, de Toulouse et de Bordeaux.

Les voyageurs peuvent commencer leur voyage à toutes les gares situées sur l'itinéraire du voyage circulaire.

NOTA. — Pour plus amples renseignements, consulter le *Libret Guide Officiel* de la Compagnie d'Orléans adressé franco contre l'envoi de 0 fr. 50 à l'Administration Centrale du Chemin de fer d'Orléans, 1, place Valhubert, à Paris, Bureau du Trafic-Voyageurs. (Publicité).

Nouveau Service d'Automobiles à la Gare de Paris-Quai d'Orsay

La Compagnie d'Orléans vient d'établir un nouveau service de voitures automobiles pour le transport rapide des voyageurs et de leurs bagages de la gare de Paris-Quai d'Orsay à domicile et vice-versa.

Ces voitures, omnibus à 6 places et coupés trois quarts à 4 places, sont spacieuses et confortables. Elles seront particulièrement appréciées des voyageurs pendant la période actuelle des départs en vacances.

Les demandes sont reçues dans toutes les gares du réseau qui fournissent tous renseignements utiles.

PUBLICATIONS

éditées par la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses principales gares et bureaux succursales.

Le *Libret-Guide illustré* (Notices, Tarifs, Horaires) 0 fr. 30 (franco 0 fr. 50).

Albums de photographies : *Souvenir de mon voyage en Touraine*, 1 fr. (franco 1 fr. 10) ; *Touraine, Bretagne Auvergne*, 0 fr. 20 (franco 0 fr. 25).

Cartes postales illustrées : *La Touraine et ses Châteaux*, 2 séries de 6 cartes chacune, la série 0 fr. 30 (franco : 0 fr. 35).

Brochures illustrées à 0 fr. 10 franco (0 fr. 15)

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de Georges Sand). — LA BRETAGNE. — L'AUDE. — LA TOURAINE. — LES GORGES DU TARN. — POITOU, ANGOUMOIS. — EXCURSIONS EN FRANCE. — ROUERGUE ET ALBIGEOIS.

Itinéraires géographiques à 0 fr. 10 franco (0 fr. 15)

De Tours à Nantes.

De Nantes à Landerneau, et embranchements.

D'Orléans à Limoges.

De Limoges à Clermont-Ferrand, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.

De St-Denis-près-Martel à Arvant, ligne du Cantal.

De Tours à Angoulême. D'Angoulême à Bordeaux. De Tours à Vierzon. De Tours à Montluçon. De Limoges à Agen. De Limoges à Montauban. D'Eygurande à Aurillac.

Les affiches illustrées publiées par la Compagnie d'Orléans ainsi que 4 tableaux itinéraires *Touraine, Bretagne, Auvergne, Pyrénées*, entourés de reproductions photographiques, sont également mis en vente, s'adresser à l'Administration Centrale, Bureau de la Publicité, 1, Place Valhubert, Paris.

CYCLES DEPREZ

51, Boul. St-Martin Paris. ON DEMANDE hommes, dames ou jeunes gens pour s'occuper, à temps partiel, de placer des bicyclettes, motos, machines à coudre, horlogerie et bijouterie au prix de gros, toutes les bicyclettes et motos au détail. CATALOGUE ET INSTRUCTION FRANCO.

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE DIPLOMÉ DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h. 89, BOULEVARD GAMBETTA EN FACE LE CAFÉ TIVOLI M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS IL GARANTIT SON TRAVAIL ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT

Grande Pharmacie de la Croix-Rouge

La plus importante Pharmacie de toute la région LA MIEUX APPROVISIONNÉE

LA MIEUX ORGANISÉE Vend LE MEILLEUR MARCHÉ

Directeur : PAUL GARNAL, Pharmacien de 1^{re} classe

Diplômé de l'École Supérieure de Pharmacie de Paris Membre du Conseil départemental d'Hygiène du Lot. — Inspecteur des Pharmacies du Lot Ancien Pharmacien adjoint de l'Assistance publique de Paris

CAHORS — Boulevard Gambetta, en face le Théâtre

L'HUILE DE FOIE DE MORUE

jouit d'une réputation très ancienne comme médicament dépuratif et reconstituant ; mais comme elle est d'un goût désagréable et d'une digestion difficile, Les médecins la remplacent l'été et l'hiver chez les enfants et les grandes personnes par la :

PHOSPHIODE

à l'Extrait d'Huile de Foie de Morue iodé et biphosphaté pour le traitement et la guérison des : Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires, Toux opiniâtre, Furoncles, etc. Prix du flacon... 3,50 ; Le litre..... 6 fr.

La PHOSPHIODE et le Corps médical

ATTESTATION d'un Médecin de la Faculté de Paris « Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHIODE. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre. « Chaque flacon de PHOSPHIODE renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant. « La PHOSPHIODE fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os. « C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs. « Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie. « Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine. « Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. Docteur OZTEL, de la Faculté de Médecine de Paris, 2, Boulevard Ornano, Paris.

Laboratoire de la PHOSPHIODE et des Produits pharmaceutiques de la CROIX-ROUGE. — CAHORS Dépôt dans toutes les Pharmacies

Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Noentais DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue

du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux des Associations des Anciens Elèves :

de l'École Normale des Instituteurs de la Seine, DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURICES DE LA SEINE, du Lycée Fénelon et du Lycée Molléro

de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

14 PRESSES

INSTALLATION

A vapeur et à l'électricité.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS